

Risque légionelle - Formation de recyclage des surveillants d'exploitation - Niveau 3

Ref. **TAR3 06-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Répondre à l'obligation de recycler tout surveillant d'exploitation formé et intervenant sur ce type d'installation ou à proximité

Pré-requis :

Etre titulaire d'une attestation de compétences de Niveau 3

Personnes concernées :

Toute personne, titulaire d'une attestation de compétences de plus de 5 ans devant impérativement suivre une formation de recyclage avant fin Décembre 2014.

Toute surveillant d'exploitation susceptible d'intervenir sur ou à proximité de l'installation, et potentiellement exposé au risque légionelle

Objectifs :

Maintenir et renouveler ses connaissances sur les risques liés à la présence de légionelles dans différentes installations à risque.

Répondre à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau.

Programme :

Actualisation des connaissances sur les thèmes suivants :

- La réglementation relative aux ICPE - la rubrique 2921
- Les contrôles et exigences réglementaires
- L'analyse méthodique des risques

Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des études de cas concrets tirés de nos retours d'expérience
12 participants au maximum

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

A l'issue du contrôle continu assuré par le formateur tout au long de la formation, renouvellement de l'attestation de formation conformément à l'exigence de l'article 23 de l'Arrêté du 14 décembre 2013

